

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 30 |
| Nombre de pouvoirs | 8 |
| Votants | 38 |

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 105

AUTORISATION DES CREDITS ANTICIPES 2025 EN INVESTISSEMENT

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle de conférence de La Passerelle, Esplanade Charles de Gaulle, 23200 Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 05 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Stéphane DUCOURTIOUX ; Catherine DEBAENST à Valérie BERTIN ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIORET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pierrette LEGROS à Laurence CHEVREUX ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER ; Jacques TOURNIER à Claude BIALOUX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-20044014-20241212-2024_105-DE

Monsieur Denis PRIORET présente le rapport suivant.

A partir du 1er janvier et jusqu'au vote du budget, l'exécutif de la Communauté peut mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année précédente. Il n'en va pas de même pour l'investissement.

Certaines opérations d'investissement pourraient nécessiter un commencement dès le début de l'année 2025. Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser, conformément à l'article L. 1612.1 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au budget GEMAPI, les comptes 454 correspondent à des travaux réalisés sur sol d'autrui dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général, mais pas nécessairement avec un bénéficiaire, cela concerne les travaux sur la ripisylve et les travaux de restauration morphologique de rivière. Ces opérations sont menées dans le cadre des trois contrats « milieux aquatiques » auxquels la communauté participe pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Les comptes 458 correspondent à des travaux sous le mandat d'un tiers, ils ne peuvent donc faire l'objet de crédits anticipés, mais par contre des reports seront proposés.

Ainsi il est proposé une autorisation d'utilisation de crédits anticipés pour le budget principal ainsi que pour le budget GEMAPI. Cependant, c'est un maximum qui ne sera pas nécessairement engagé ni réalisé.

Budget annexe GEMAPI

| Chapitre | Compte | Total budget | Crédit anticipés 25% |
|---|---|------------------------|------------------------|
| 041 - Opérations patrimoniales | 2041512 - Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations | 2 676,38 € | 669,10 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 21828 -Autres matériels de transport 21838 - Autre matériel informatique | 4699,72 € 1323,99 € | 1 174,93 € 331,00 € |
| 454 travaux d'office | 4541104 - Travaux de restauration morphologiques | 1 308,00 € | 327,00 € |
| | 4541105 – Restauration morphologique | 4 500,00 € | 1125,00 € |
| Total général | | 14 508,09 | 3 627,02 € |

Budget général

| Chapitre et compte | Montant BP 2024 | Crédits anticipés 2025 / 25% |
|--|---------------------|------------------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 142 732,00 € | 35 683,00 € |
| 202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme | 3 500,00 € | 875,00 € |
| 2031 - Frais d'études | 126 592,00 € | 31 648,00 € |
| 2033 - Frais d'insertion | 3 500,00 € | 875,00 € |
| 2051 - Concessions et droits similaires | 9 140,00 € | 2 285,00 € |
| | | |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 85 372,00 € | 21 343,00 € |
| 2041581 - Subv. autres groupem. - Biens mobiliers, matériel et études | 15 000,00 € | 3 750,00 € |
| 2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations | 0,00 € | 0,00 € |
| 2041583 - Subv. autres groupem.-Projets infrastructures d'intérêt national | 0,00 € | 0,00 € |
| 20421 - Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études | 55 000,00 € | 13 750,00 € |
| 20422 - Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations | 15 372,00 € | 3 843,00 € |
| | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 355 600,18 € | 88 900,05 € |
| 2112 - Terrains de voirie | 0,00 € | 0,00 € |
| 2128 - Autres agencements et aménagements | 0,00 € | 0,00 € |
| 2145 - Installations générales, agencements, aménagements | 1 500,00 € | 375,00 € |
| 215738 - Autre matériel et outillage de voirie | 0,00 € | 0,00 € |
| 21578 - Autre matériel technique | 15 917,20 € | 3 979,30 € |
| 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques | 224 053,76 € | 56 013,44 € |
| 21728 - Autres agencements et aménagements | 2 862,00 € | 715,50 € |

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241212-2024_105-DE

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| (mise à dispo) | | |
| 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers | 0,00 € | 0,00 € |
| 21828 - Autres matériels de transport | 93 712,22 € | 23 428,06 € |
| 21838 - Autre matériel informatique | 11 255,00 € | 2 813,75 € |
| 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers | 5 000,00 € | 1 250,00 € |
| 2188 - Autres immobilisations corporelles | 1 300,00 € | 325,00 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 264 933,22 € | 66 233,31 € |
| 2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours) | 164 933,22 € | 41 233,31 € |
| 2313 - Constructions (en cours) | 100 000,00 € | 25 000,00 € |
| 27 - Autres immobilisations financières | 1 000,00 € | 250,00 € |
| 275 - Dépôts et cautionnements versés | 1 000,00 € | 250,00 € |
| Total général | 849 637,40 € | 212 409,35 € |

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE l'autorisation de crédits anticipés et l'affectation des dépenses telles qu'énoncées dans les tableaux ci-dessus.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 38

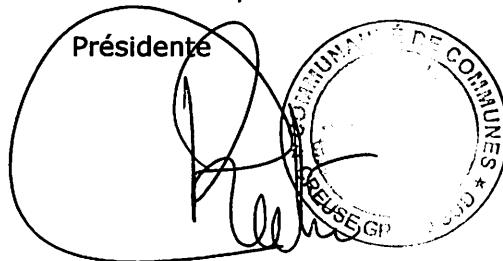
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241212-2024_105-DE